

Résumé de l'intervenant

L'apprentissage intégré au travail est bénéfique pour les carrières des étudiants... mais certains en bénéficient davantage que d'autres

D'après un nouveau rapport du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES), les stages en entreprise, les stages pratiques, l'enseignement coopératif et d'autres formes d'apprentissage intégré au travail (AIT) de niveau postsecondaire aident les étudiants des collèges et universités à clarifier leurs intérêts professionnels et à obtenir un emploi lié à leur formation et à leurs ambitions professionnelles. Il faut cependant travailler davantage pour voir à ce que la participation des diplômés à l'AIT soit bénéfique, quel que soit leur domaine de programme.

Description de projet

Le rapport *L'apprentissage intégré au travail dans le secteur postsecondaire de l'Ontario : le cheminement de récents diplômés des collèges et universités*, lequel correspond à la troisième et dernière phase d'une étude pluriannuelle de l'AIT, témoigne d'un suivi auprès d'étudiants ayant fait un AIT ou sans AIT 18 mois après l'obtention de leur diplôme pour étudier leurs résultats pédagogiques et en matière d'emploi. Il s'agissait du même groupe d'étudiants — issus de 13 collèges et universités de l'Ontario ayant pris part aux études précédentes sur l'AIT — qui avaient été sondés à l'obtention de leur diplôme, au printemps 2012.

Au total, 3 340 répondants ont mené à bien l'enquête de suivi à l'automne 2013, laquelle a permis d'étudier en quoi les diplômés ayant fait un AIT différaient de ceux sans AIT relativement à la participation à d'autres études postsecondaires de même qu'à l'intégration, au statut, à l'expérience et aux résultats sur le marché du travail. L'analyse a pris en compte le type d'établissement d'enseignement (collégial ou universitaire), le domaine de programme, le titre de compétences ainsi que le type d'activité d'AIT.

Résultats

Si l'AIT semble aider les étudiants des collèges et universités à mieux cerner leurs buts professionnels et à tenter d'obtenir un emploi pertinent, l'étude révèle que tous les diplômés de tous les domaines de programme n'ont pas tiré parti de leur participation à l'AIT dans la même mesure. En effet, ce sont les diplômés universitaires en arts, lettres et sciences humaines de même qu'en sciences sociales qui comptaient les plus faibles taux de participation à l'AIT; de plus, même chez les diplômés qui avaient pris part à l'AIT, les avantages sur le marché du travail étaient les moins prononcés.

En outre, les diplômés des collèges tiraient de la participation à l'AIT des avantages inférieurs à ceux des diplômés des universités. Toutefois, les auteurs font remarquer que cette situation est peut-être attribuable au fait que l'enseignement de niveau collégial est habituellement davantage axé sur la carrière, et qu'un nombre relativement restreint d'étudiants obtiennent leur diplôme sans avoir fait un type d'AIT.

Parmi les répondants de niveau collégial, il n'y avait pas de différence notable entre la participation ou non à l'AIT quant à la période avant l'obtention d'un emploi. Chez les répondants de niveau universitaire, les participants ayant fait un AIT étaient plus susceptibles que ceux sans AIT d'être fixés en matière d'emploi avant de terminer leurs études, tandis que les participants sans AIT avaient davantage tendance à conserver le poste qu'ils occupaient à l'époque où ils étaient aux études. De nombreux diplômés ayant fait un AIT ont communiqué avec les employeurs en lien avec cet AIT dans le contexte de leur processus de recherche d'emploi.

Tant chez les répondants des collèges que ceux des universités, les diplômés ayant un emploi et qui avaient participé à l'AIT étaient plus susceptibles de se sentir convenablement qualifiés pour le poste qu'ils occupent, d'estimer que celui-ci se rapporte à leurs objectifs de carrière à long terme, et qu'il était en lien avec leurs études.

Par ailleurs, l'étude a permis de constater que le revenu annuel moyen des diplômés des collèges ayant un emploi s'établissait à 31 402 \$, et que ce montant ne différait pas considérablement selon la participation à l'AIT. Cependant, les diplômés des universités qui avaient pris part à l'AIT jouissaient bel et bien d'un avantage salarial. Le revenu annuel moyen des participants ayant fait un AIT était considérablement plus élevé que celui des participants sans AIT (45 646 \$, comparativement à 36 813 \$). Cet avantage salarial se manifestait chez les diplômés des programmes d'administration des affaires, de science et génie, des sciences de la santé et des services sociaux, mais ni chez les diplômés en sciences sociales, ni ceux en arts, lettres et sciences humaines. Il ressort également de l'étude l'absence de différences considérables parmi les diplômés des collèges ou des universités ayant pris part à l'AIT en ce qui touche le niveau d'endettement.

Ces résultats sont conformes à ceux des études menées antérieurement par le COQES dans la série portant sur l'AIT. La recherche a révélé que les [établissements d'enseignement](#) et les [employeurs](#) considèrent l'apprentissage intégré au travail comme un volet important de l'expérience des étudiants, car il prépare ces derniers à entrer sur le marché du travail en ayant des compétences pertinentes, transférables et monnayables. Le [corps professoral](#) ayant fait l'expérience de l'AIT est même d'avis qu'il convient d'en élargir l'offre aux étudiants et aux employeurs, pendant que près de la moitié des [étudiants](#) n'ayant pas l'expérience de l'AIT choisiraient une option d'AIT s'ils recommençaient leurs études postsecondaires.

Recommandations / travaux de recherche futurs

Au dire des auteurs, il faudra développer un effort supplémentaire pour voir à ce que la participation des étudiants soit bénéfique, quel que soit leur domaine de programme d'études, en particulier les arts, lettres et sciences humaines de même que les sciences sociales à l'université. De coutume, les occasions d'AIT prennent forme dans les programmes où les cheminements de carrière sont clairs, comme l'administration des affaires, la santé, le génie et l'éducation; peut-être est-il difficile d'exécuter les mêmes modèles dans les programmes d'arts, lettres et sciences humaines ou de sciences sociales.

D'autres recherches pourraient traiter de la nature et de la portée des avantages de l'AIT pour les diplômés des collèges, et examiner s'il existe des avantages professionnels à long terme relativement à la participation à l'AIT. Les données recueillies dans le cadre de cette étude pourraient également servir à examiner si les résultats diffèrent selon les caractéristiques de l'AIT ou les caractéristiques sociodémographiques ou scolaires des étudiants.

Les auteures de *L'apprentissage intégré au travail dans le secteur postsecondaire de l'Ontario : le cheminement de récents diplômés des collèges et universités* sont Julie Peters, Peggy Sattler et Jenna Kelland, de la firme Academica Group Inc.